



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

ASL Suberaie Varoise – 12 mai 2023 à LE LUC



L'Assemblée Générale 2022 s'est réunie le 12 mai 2023 à 9H00 à la suite d'une 2ème convocation. L'Assemblée Générale du 2 mai au Luc ne pouvant obtenir le quorum, une deuxième invitation a été envoyée afin qu'une deuxième séance se tienne après un délai de 10 jours, conformément aux statuts de l'ASL.

En préambule, Claude Audibert remercie chaleureusement toutes les personnes présentes, les Adhérents dont il se réjouit de la présence fidèle, les Elus et Partenaires qu'il invite à prendre la parole.

M. Dominique Lain, Maire du Luc, Vice-Président du Conseil départemental et Président du SDIS est heureux d'accueillir cette assemblée générale sur sa commune, dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Var représentée par M. Mondani, Maire des Mayons.

M. Le Sénateur Jean Bacci, Président des Communes Forestières du Var prend la parole. A la suite de l'incendie de 2021, un rapport a été diligenté afin de comprendre pourquoi le feu peut exceptionnellement arriver à une telle ampleur catastrophique comme ce fut le cas en 2021. Ce rapport a abouti à 70 propositions règlementaires et législatives reprises presque intégralement par le Président de la République, dans un texte de loi adopté à l'unanimité au Sénat (présentation à l'Assemblée Nationale le 15 mai prochain).

Pour prévenir ces feux de grande ampleur ou s'en défendre facilement il y a 2 volets, d'un même impact préventif.

Deux actions sont à mener conjointement :

- préparer la forêt à éviter le feu avec augmentation de PIDAF, de pistes DFCI entretenues, avec les OLD (obligations légales de débroussaillage), l'accompagnement des comités communaux des feux de forêts (dans le 83 et le 13),
- donner des moyens suffisants pour lutter contre le feu, les SDIS.

Ce rapport met l'accent sur ces actions financées principalement les collectivités, peu visibles et peu médiatisées.

La 2^{ème} information importante communiquées par les climatologues et l'INRAE : on a tendance à croire que la forêt n'a pas besoin de l'homme. Nous avons subi 4° d'augmentation de température, la forêt s'y est adaptée sur des millénaires. Sur les 100 ans qui arrivent, il est prévu 4° d'augmentation supplémentaire. Si l'on n'intervient pas pour enlever de la biomasse, avec le stress hydrique, en 2052 il n'y aura plus de forêt (exemple des épicéas des Vosges). Il faut intervenir plus souvent en forêt, alléger le stress hydrique, tout en protégeant la biodiversité, pratiquer une sylviculture différente, mesurée et respectueuse.

Claude Audibert remercie M. Bacci et précise que l'ASL a depuis longtemps conscience de l'importance de la protection de la forêt. Elle favorise la culture du chêne liège, essence adaptée au changement climatique, aimant un sous étage peu développé.

M. Dominique Lain, en tant que Président du SDIS remercie chaleureusement M. Bacci pour son travail remarquable et salue sa parfaite connaissance de la forêt. La protéger c'est aussi entretenir le cycle de l'eau. Notre territoire sera dans l'avenir de plus en plus confrontés à des feux hors normes comme celui de 2021 ainsi qu'à des inondations.

En 2021 tous les moyens ont pu être concentrés sur le front de l'incendie. Aujourd'hui le feu concerne également d'autres territoires jusqu'alors épargnés et nous devons apprendre à partager nos moyens aériens. La Région et le Département ont réhabilité à Hyères un pélicandrome très utile pour la mise en œuvre très rapide des moyens aériens.

Dans notre département le SDIS loue les hélicoptères (5,4 millions d'euros), dans d'autres régions l'Etat qui en supporte le coût, le Var espère légitimement recevoir le même financement.

Mme Christine AMRANE, Maire de Collobrières, Vice-Présidente au Département, Présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures, est heureuse de représenter le Président du Département M. Jean Masson ainsi que M. Louis Reynier, à la compétence forêt. Le Département soutient depuis des années l'ASL et la DFCI.

Mme Amrane comme M. Bacci, pense qu'il faut anticiper sur le changement climatique et ses conséquences dramatiques sur notre territoire.

L'ASL mène depuis des années une action très importante envers la suberaie. Il est primordial que toutes les structures comme le CRPF, l'ONF, et l'ASL avancent collectivement.

Le SMMM (Syndicat Mixte du Massif des Maures), dans le plan de relance de la filière liège, est soutenu par tous les acteurs de la forêt. Il faut impérativement qu'il y ait une prise de conscience collective du changement climatique et qu'ensemble nous prenions les mesures adaptées pour préserver nos forêts.

M. Christian Mercier, Président de Fransylva et adhérent de l'ASL depuis plus de 20 ans, est heureux de participer à cette assemblée générale. Il salue l'action de l'ASL envers la châtaigneraie, elle est un élément majeur de la sylviculture varoise, la relance de la filière liège renaît grâce aux débouchés qu'elle a su trouver : DIAM bouchage pour le liège femelle, et Vidal Acier pour le liège male ou brûlé qu'il est impératif de lever pour remettre les suberaies en production.

Aujourd'hui 2 ministères s'opposent : celui de l'Agriculture qui incite à couper du bois pour que la biomasse n'encombre pas nos forêts en alimentent les incendies, et le ministère de l'Environnement qui pousse à ne rien faire, laisser les forêts en l'état des forêts qui ainsi deviennent sénescentes. Il faut que ces ministères s'entendent.

Les bucherons disparaissent, la forêt se referme menaçant la biodiversité. Sur la plaine des Maures, nous avons trouvé une écoute grâce aux nouveaux gestionnaires de la Réserve (la CNPN).

M. Jean Bacci : les ministères doivent mettre en place une passerelle afin que nous ne retrouvions plus sur le terrain l'opposition entre les 2 codes, le code forestier et le code de l'environnement.

Claude Audibert remercie tous les intervenants pour leur prise de parole et **déclare l'Assemblée Générale 2022 ouverte.**



Aujourd'hui sur 321 adhérents, peu sont présents. S'agissant de la 2ème Assemblée Générale, quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées, elle peut délibérer valablement (article 13 des statuts de l'ASL SV). Il rappelle l'ordre du jour :



9h30 à 12h30 : ASSEMBLEE GÉNÉRALE :

1. Accueil et rapport moral 2022 du Président,
2. Rapport du Conseil Syndical sur les opérations réalisées pendant l'exercice 2022,
 - Vote du quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2022,
3. Rapport financier 2022 présenté par M. Coron, Expert-comptable,
4. Rapport de la Commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 présenté par Mme Oundjian,
 - Vote sur l'approbation des comptes 2022,
 - Vote sur l'affectation du résultat de l'exercice,
5. Exercice 2022 : programme des travaux prévus et budget prévisionnel (et vote),

1) Rapport moral 2022 du Président- Claude Audibert

« Une année 2022 plus facile au cours de laquelle nous avons retrouvé :

- les réunions chaleureuses en présentiel,
- plus de visites en forêt, et plus de rencontres avec les acteurs forestiers, pour ne rien cacher, même un bilan positif !
- Comme rien n'est jamais définitif, nous avons vu le départ de Chloé et Margaux – Chloé pour le Sud-Ouest et Margaux maintenant au SPCV.

Floriaan, jeune ingénieur forestier, a intégré l'équipe pour partager avec Gisela l'ensemble des dossiers de plus en plus nombreux.

Aurane, technicienne forestière, a remplacé Margaux et s'est occupé plus particulièrement des coupes de bois brûlés en terrains incendiés en 2021,

Annie personnage clé de l'équipe étant particulièrement attachée aux Finances.

Avec cette équipe redynamisée l'ASL a relevé les défis suivants :

- Récolte de liège sous la contrainte de la sécheresse
- Plantation de 400 chênes liège dans les mêmes conditions climatiques – il est à noter que cette plantation ainsi que celle de 2021 ont été labellisées « bas carbone ». C'est la première fois que le chêne liège est validé dans cette qualification.
- Régénération des terrains brûlés rendue plus délicate par :
 - A. . la localisation dans la réserve nationale des Maures
 - B. . la lutte contre l'érosion
 - C. . le respect des tortues
- La mobilisation foncière des propriétaires touchés par les incendies
- L'ASL a également régénéré et remis en production 19 hectares de suberaies
- De plus, le renfort des pistes DFCL a permis sur des zones d'appui, des travaux importants de régénération des suberaies.

Malgré tout, l'année a été riche en contact avec les acteurs de nos forêts qu'elles soient provençales, corses, pyrénéennes ou catalanes.

Une action nationale sous l'égide de l'IML nous a permis de démarrer une étude sur la caractérisation du liège pour son usage dans le bâtiment- utilisation qui permettra de valoriser notre liège mâle – ou brûlé

Cette valorisation nous aidera dans la remise en production de liège de qualité dans nos suberaies.

Sur le plan local, nous sommes associés au plan de relance ambitieux de la filière liège porté par le Syndicat Mixte du Massif des Maures.

Avec l'aide de la Région, nous travaillons à la mise en place d'un projet européen – Interreg- pour une meilleure gestion forestière des ressources naturelles des suberaies des forêts d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal.

Nous avons conforté notre partenariat avec Diam Bouchage et la Société Vidal Acier. Elles sont en mesure à elles deux d'absorber l'intégralité de la récolte de liège, toutes catégories confondues.

Des contacts ont été pris avec des acteurs locaux tels que Permabita concernant leur projet de coopérative de vente de produits biosourcés de bois et produits forestiers locaux.

On étudie aussi le partenariat avec un scieur pour une plateforme commune de stockage et vente de bois locaux et de plaquettes forestières pour chaudières à bois.

D'autres actions de promotion, d'expertise sanitaire et forestière ainsi que la rénovation des châtaigneraies qui ont complété l'activité de l'ASL vous seront présentées dans le rapport d'activité.

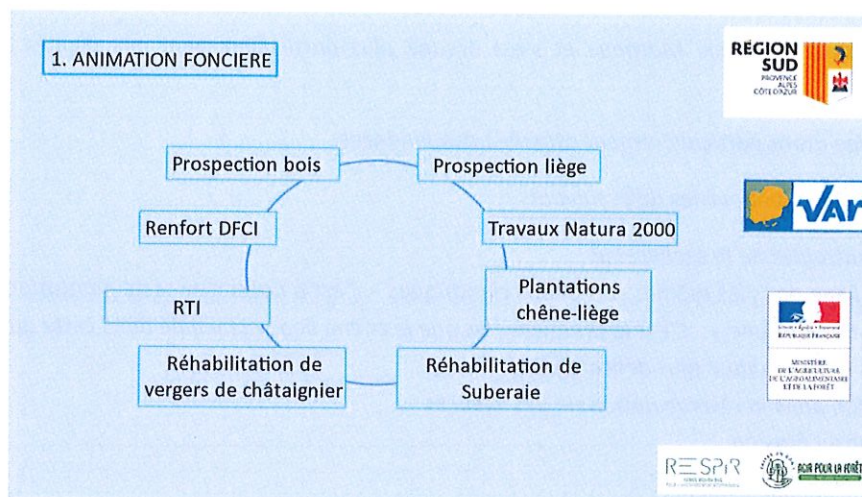
Je ne peux terminer sans remercier chaleureusement tous les financeurs et partenaires ici présents qui nous soutiennent depuis de nombreuses années. »

2) Rapport d'activités 2022 : présenté par Gisela Santos Matos

Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport d'activité sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2022 »

Avant de présenter ce rapport, Gisela présente l'équipe des salariés et leurs fonctions respectives. Les missions de Chloé Monta qui a quitté l'ASL en 2022, ont été reprises par Gisela, Floriaan et Annie.

2.1. ANIMATION FONCIÈRE :



Ce travail complexe consiste à identifier sur le terrain les actions qui pourraient être réalisées, à identifier les propriétaires, rechercher leurs coordonnées, les contacter et s'ils sont réceptifs, motivés, contacter les exploitants, les entreprises de travaux forestiers, et étudier la faisabilité des travaux.

➤ **Restauration des terrains incendiés** : présenté par Floriaan Henneau

L'incendie d'août 2021 a engendré la plus grande partie du travail d'animation foncière mené sur l'exercice 2022.

Au vu de l'ampleur de la surface impactée par le feu de 2021, une étude pilotée par le SMMM a été menée afin de cibler sur les 7 000 ha brûlés quels étaient les secteurs prioritaires pour les travaux d'urgence :

- Les travaux de fascinage pour éviter l'érosion des sols mis à nus,
- Les coupes des bois brûlés pour tenter de valoriser les produits encore exploitables après le passage du feu.

Suite aux conclusions du groupement de bureaux d'étude en février 2022, les surfaces à cibler par une animation foncière ont été connues, soit 120 ha pour les travaux de fascinage et 90 ha pour les secteurs à exploiter sur les propriétés privées.

Le travail d'animation commencé par le SMMM pour les secteurs de fascinage, a été repris par l'ASL à travers le traitement des réponses, l'envoi de courriers de relance, la recherche d'adresses manquantes, une réunion d'information etc. 80 ha ont ainsi pu être mobilisés (certains propriétaires n'ont toutefois pas donné suite aux propositions, malgré un financement intégral des travaux).

Résultat : 37 propriétaires ont répondu favorablement sur les 88 ciblés, soit 42 % des propriétaires et 66% de la surface ciblée.

En parallèle une animation foncière avait été menée sur les secteurs prioritaires pour les coupes de bois brûlé en partie exploitable, sur la plaine des Maures, sur 90 ha nous avons réussi à mobiliser 30 ha de surface de coupe.

1.1. ANIMATION FONCIERE – Incendie 2021

Les chiffres clefs



9 communes impactées :

Le Cannet-des-Maures, La Garde Freinet, Cogolin, Vidauban, Grimaud, La Môle, Les Mayons, Le Luc, Gonfaron

6 977 ha
incendiés

4 400 ha en propriété privée (70%)
-> 1 081 propriétaires

Dont 27 adhérents
pour 1 200 ha

2021

Courrier de soutien CNPFFransylva ASL

Diagnostics / 1ers travaux



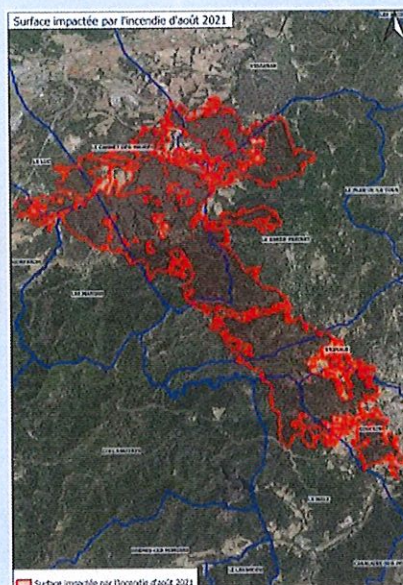
Etude pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures



2022

	Animation portée sur :		Résultat de l'animation	
Fascinage	120 ha	88 propriétaires	80 ha -> 66%	37 propriétaires -> 42%
Coupes de bois brûlés	90 ha 9800 m3	25 propriétaires	30 ha 2 960 m3	4 propriétaires ->16%

Financement de l'animation foncière



Cette animation foncière a été financée par le fonds de dotation géré par l'ONF « Agir pour la Forêt », mis à disposition du dispositif RESPIR, et a reçu l'appui des communes pour nous permettre de compléter les données parfois erronées ou incomplètes du cadastre.

Les surfaces non mobilisées l'ont été pour moitié parce que les propriétaires n'ont pas souhaité donner suite aux propositions ou parce que nous n'avons pas réussi à les contacter.

M. Bacci à la demande de Mme Amrane informe l'assemblée des financements disponibles selon le type de projet :

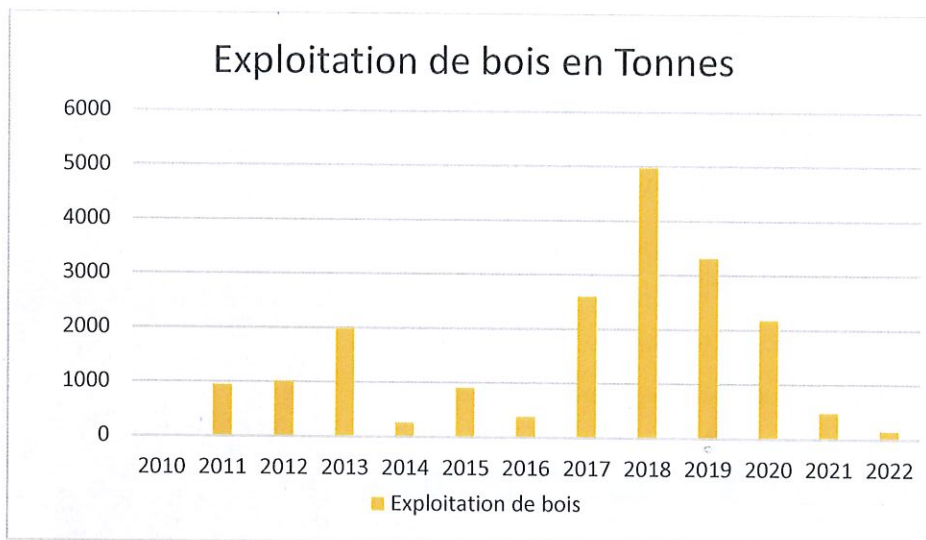
- le programme France Relance qui concerne le travail du sol, les plantations (concerne l'écologie pour accompagner vers une économie plus verte et plus durable),
- le Fonds Vert 2023,
- la Région peut aussi accompagner les projets avec le fonds Respir qui finance jusqu'à 90 %, il s'agit d'un fonds abondé par des sociétés privées souhaitant apporter leur aide dans le secteur de l'environnement. Après l'incendie de 2021 CMA CGM a ainsi mis à disposition sur ce fonds plus d'un million d'euros et d'autres entreprises continuent aujourd'hui à l'alimenter.



Mme Amrane ajoute que ces importantes aides privées (CMA CGM, les pépinières Truffaut...) apportées au fonds Respir, ont été complétées par les financements du Département et de la Région. Un retour vers tous les acteurs est prévu en septembre pour justifier de la façon dont ce fonds géré par l'ONF a été utilisé, quels travaux ont pu être menés grâce à lui. Le SMMM a coordonné les études qui ont défini le plan d'actions, et c'est l'ASL principalement qui réalise les travaux prévus sur plusieurs années.

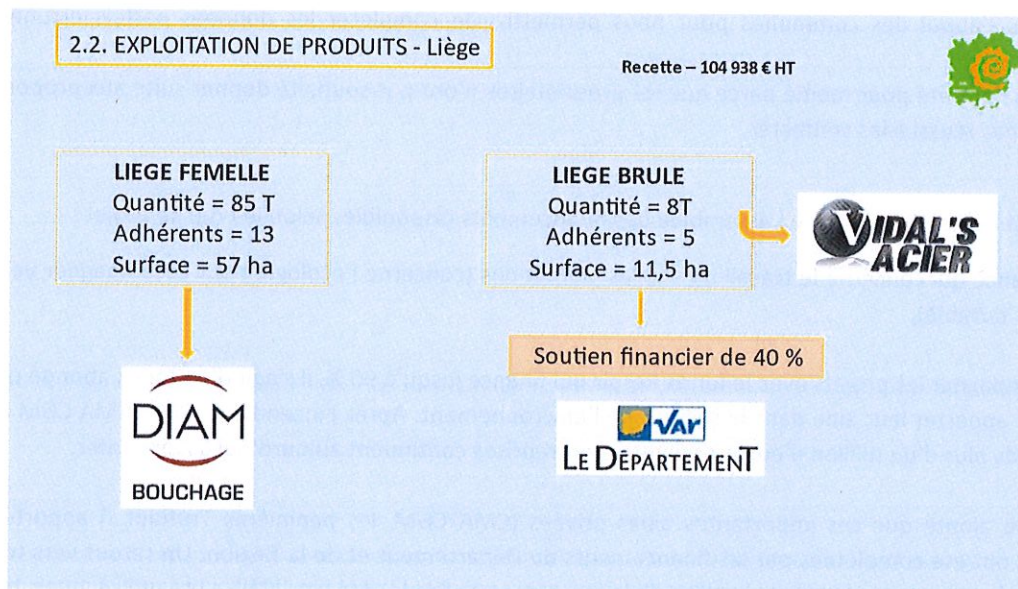
2.2. EXPLOITATION DE PRODUITS : présenté par Gisela

- **Exploitation de bois :** Elle a été faible en 2022 malgré une tentative de mobilisation foncière, avec 105 tonnes de bois de chêne liège exploité à la suite d'un défrichage, broyé sur place et vendu en circuit court, 30 tonnes de bois énergie, 30 stères de bois de chauffage. Ces opérations ont concerné 3 adhérents pour une surface totale de 7 ha.



L'ASL ne réalise que peu d'exploitation de bois, les années 2018 et 2019 avaient été exceptionnelles grâce aux travaux de coupe après incendie sur les communes de Bormes les mimosas, la Londe, Ramatuelle et la Croix Valmer.

➤ **Exploitation de liège :**



L'année 2022 a été très chaude et sèche, ces conditions défavorables ont écourté la période de récolte du liège sur 2 mois au lieu de 2 mois et demi à 3 mois habituellement.

⇒ 85 tonnes de liège femelle ont pu être récoltées chez 13 adhérents et vendues à notre partenaire Diam Bouchage. Les ventes de liège femelle à Diam ont généré un revenu de 47 500 € pour les propriétaires en 2022, ce liège sert à fabriquer des bouchons estampillés « liège de Provence ».

La parole est donnée à **Emeline Guardia**, responsable de secteur chez Diam Bouchage : Diam commercialise chaque année environ 3 millions de bouchons en liège de Provence, c'est la filière liège de région la plus productive, elle est également dynamique sur le plan marketing et communication. Beaucoup de viticulteurs comme le Pas du Cerf, le domaine des Anglades, (adhérents de l'ASL) travaillent avec Diam sur la commercialisation et la valorisation de ce produit régional et valorisé en tant que tel. Diam souhaite cette saison encore, une belle récolte.

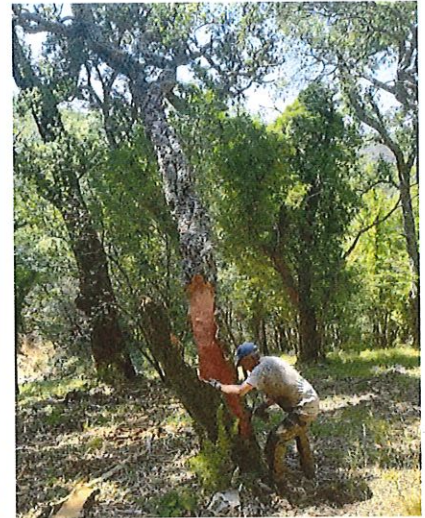


Liège

Partenariat avec DIAM-Bouchage, depuis 2012, **liège femelle**
47 500€ HT de revenus pour les propriétaires en 2022



Partenariat avec Vidal Acier depuis 2022, **liège mâle**

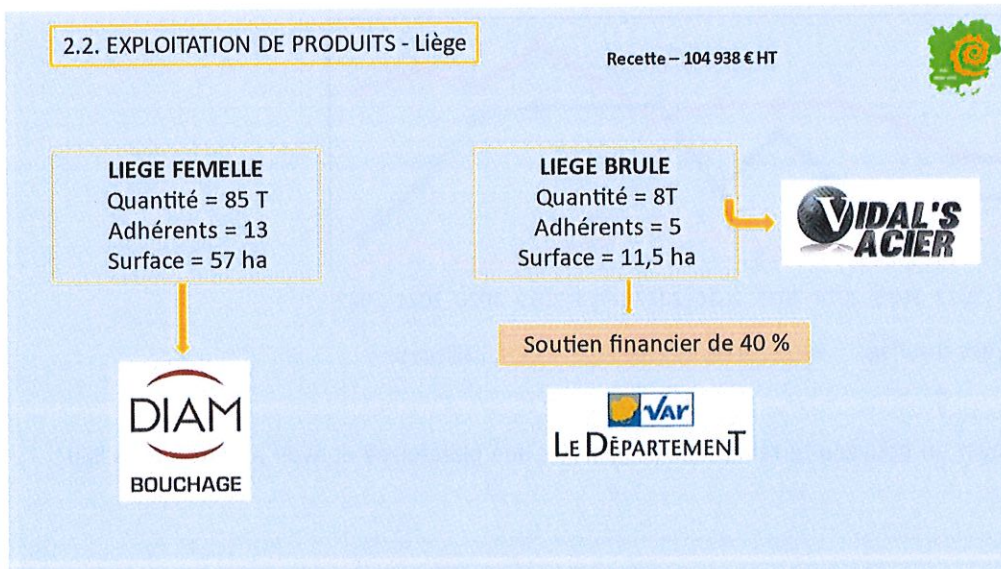


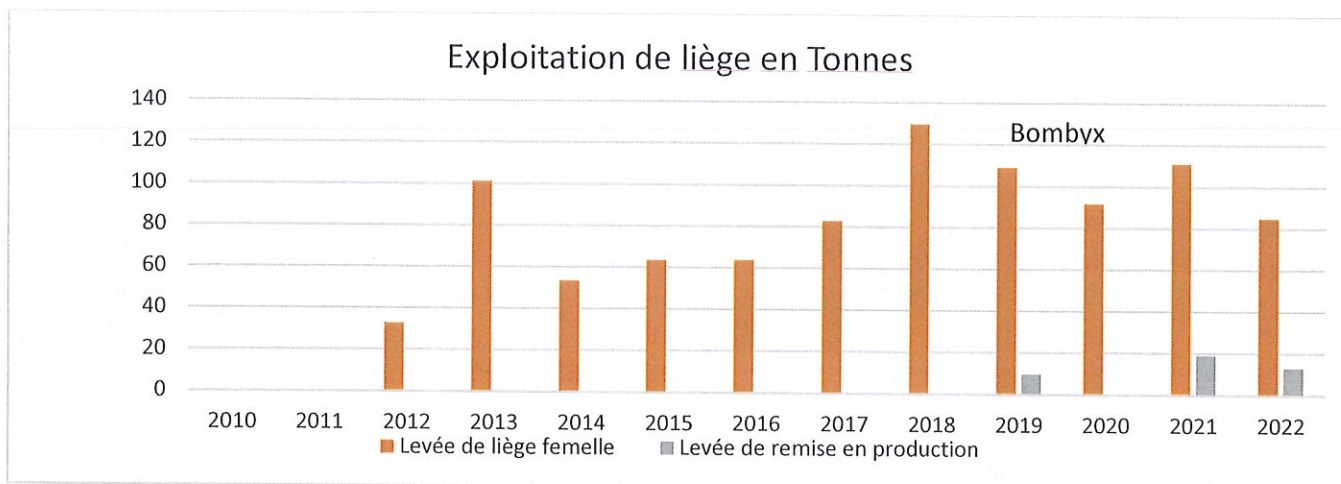
L'ASL a réussi à valoriser du liège mâle ou brûlé en 2022 grâce à un nouveau partenaire, l'entreprise Vidal Acier, située en Lozère, dont le dirigeant Patrick Vidal est présent à la réunion. Nous sommes heureux d'avoir pour les années à venir un débouché pérenne à ce liège non bouchonnable.

La parole est donnée à **Patrick Vidal** : Vidal Acier projette de produire au milieu de 2024 des panneaux isolants biosourcés, à base de liège. La société a développé grâce à un partenariat avec des chercheurs du CNRS à Montpellier le processus de fabrication de ce matériau innovant biosourcé.

C'est grâce au soutien du Département qui finance les travaux à 40 % que l'ASL peut réaliser les travaux de levée de liège mâle ou brûlé, et remettre les suberaies en production. Ces opérations indispensables à la réhabilitation des suberaies restent déficitaires pour les propriétaires.

Sophie Pesanti souligne que le Conseil Départemental du Var est la seule structure actuellement à soutenir ces opérations déficitaires et il continuera à le faire car il a la forte volonté de soutenir cette filière à laquelle il croit





L'ASL a invité fin 2022, le Département, la Région, l'Etat, la DDTM, à une réunion afin d'évoquer le manque de moyens actuels de l'ASL qui doit répondre à une demande croissante en liège, sans les moyens financiers nécessaires à sa récolte.

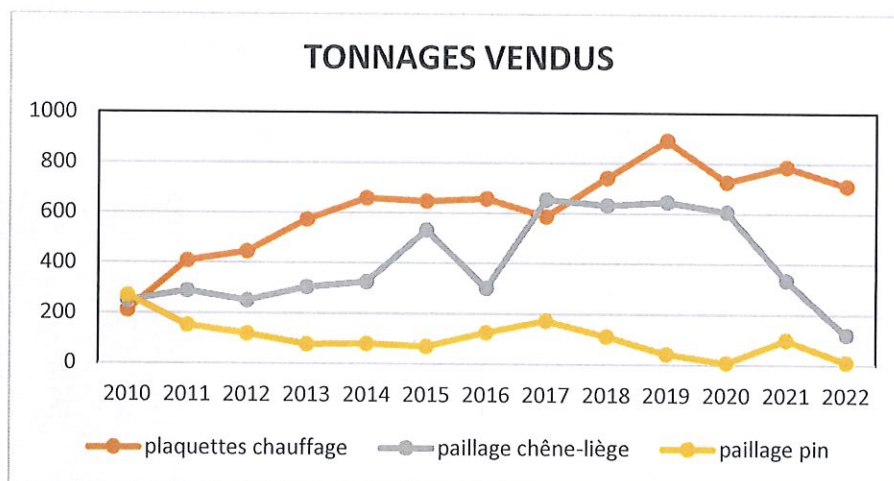
L'ASL a besoin de financements pour remettre les suberaies en production, elle va déposer un nouveau dossier de réhabilitation de suberaies qui sera financé à part égale de 40 % par le Département et la Région.

➤ **Maures Bois Energie - exploitation de bois :**

L'ASL gère depuis 2017 l'association Maures Bois Energie qui fournit des plaquettes de bois énergie à des chaudières locales et du paillage à des paysagistes, jardiniers, collectivités du département etc. Annie Raffaelli, est chargée de gérer l'association.

MBE n'a plus de lieu de stockage depuis juin 2021, elle a dû quitter l'écopôle de la Môle à la suite la décision de la Communauté de Communes du golfe de Saint-Tropez, d'utiliser la totalité du site pour la gestion des déchets verts.

Si l'activité bois énergie s'est globalement maintenue en 2022 grâce à un partenariat avec AFA Energie Bois à Brignoles, les ventes de paillage ont considérablement diminué. Elle maintient pour le moment son équilibre financier.



⇒ MBE essaie aujourd'hui de trouver un nouveau terrain pour reconstruire une plateforme et avoir à nouveau un lieu de stockage pour le paillage.

2.3 TRAVAUX FORESTIERS :

3. TRAVAUX FORESTIERS



140 ha - 72 adhérents - 24 communes
Coût total HT = 610 198 €

Financements publics
17 %

Financement propriétaires
28 %

Financements privés
55 %

Avec le soutien financier de :



➤ Restauration des terrains incendiés

Restauration Terrains Incendiés – Fascinage 2022

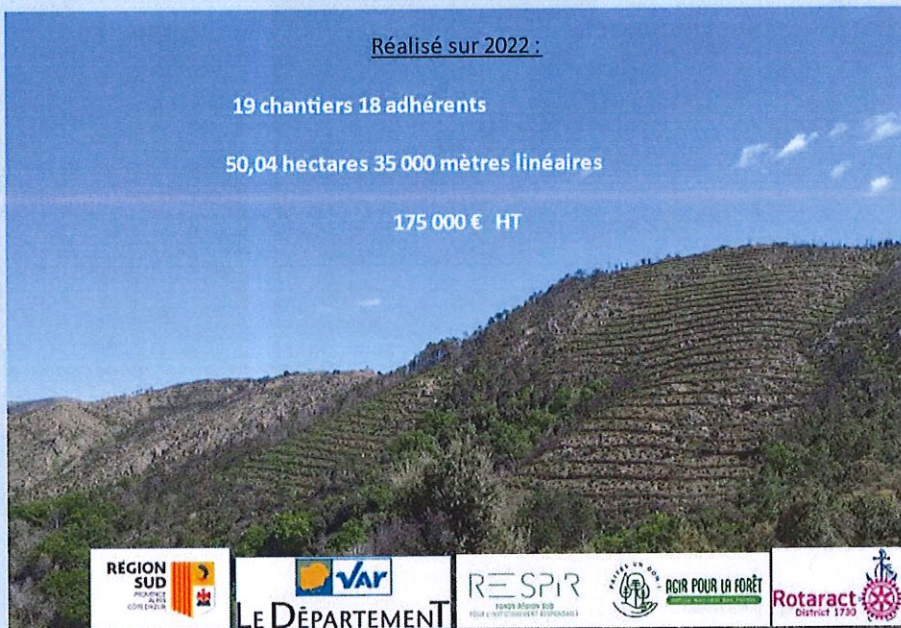


Réalisé sur 2022 :

19 chantiers 18 adhérents

50,04 hectares 35 000 mètres linéaires

175 000 € HT



Fascinages : présenté par Floriaan Henneau

L'objectif des travaux de fascinage est la protection des sols contre l'érosion suite à la perte du couvert forestier, et de l'humus. Pour réaliser les fascines on utilise uniquement des matériaux présents sur la parcelle, les bois brûlés souvent encore sur pied, des arbres morts du peuplement impacté et du maquis (bruyères, arbousiers etc.) pour constituer des berges tous les 10 à 20 m le long de la pente.

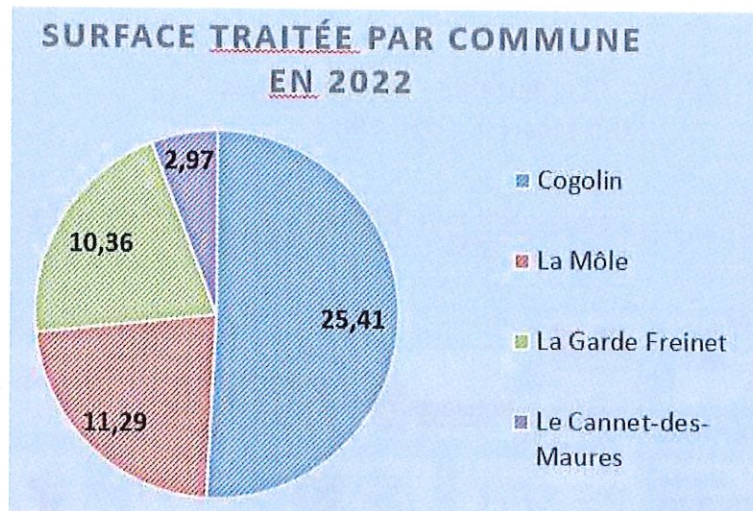
L'objectif est de suivre la courbe de niveau afin de retenir l'eau et les particules de sol grâce à un agencement des bois compact en optimisant le contact avec le sol. Tout le travail se fait à la main.

Financement de 80 à 100%

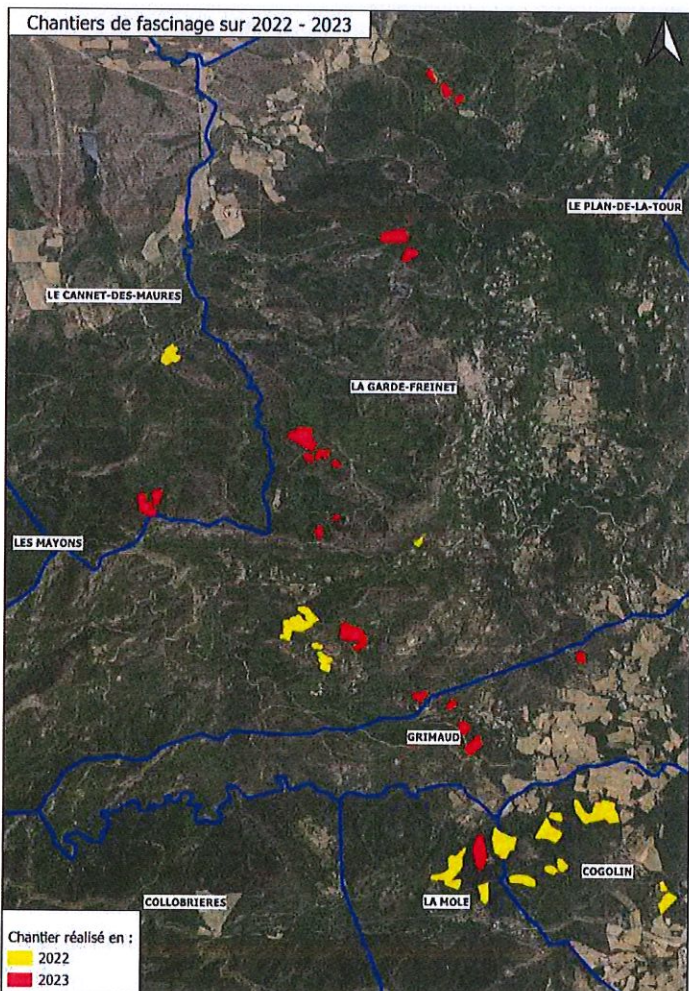
3 ha	3 ha	40 ha	4 ha (+36 ha sur 2023)
100 % TTC	80 % HT	100 % TTC	100 % TTC

Ces travaux ont été financés par différents programmes.

Le principal programme réalisé en 2022, portant sur 40 ha a ainsi été financé à 100% du montant TTC par le fonds de dotation « Agir pour la forêt » mis à disposition du dispositif RESPIR.



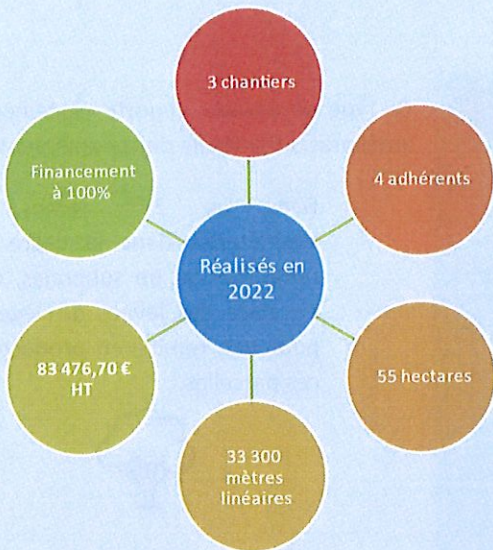
Le second programme d'envergure est toujours financé par le dispositif RESPIR et cofinancé à part égale par la Région Sud et le Département du Var (40 ha supplémentaires), il sera principalement réalisé sur l'exercice 2023.



Premiers résultats observés



Restauration Terrain Incendiés- Travaux préparatoires aux coupes de bois brûlé 2022



RESPIR
FONDS REGIONAL DES
PAYS D'ARTOIS ET DU PAS DE CALAIS

AGIR POUR LA FORÊT
NATURALISME - PROTECTION - GESTION

Coupes de bois brûlé : présenté par Aurane Charchio

La première étape réalisée en 2022 et financée à 100 % par le fonds Respir, a consisté en la création de layons pour permettre le passage des engins forestiers en début d'année 2023 pour l'exploitation du bois brûlé. Ces layons ont été réalisés en 3 phases :

- Appel à une écologue et une maître-chien afin de détecter la présence de tortues d'Hermann, et les protéger en les regroupant dans un enclos pendant la réalisation des travaux, 26 tortues ont ainsi été sauvegardées.
- Passage de bûcherons et d'un tracteur broyeur pour la réalisation des layons entre le 25 septembre et le 15 octobre 2022, période d'activité de la tortue, afin de rendre les lieux impropres à son hibernation,
- Protection des cours d'eau et talwegs temporaires, création d'une zone tampon autour d'un nid de buse et marquages des chênes lièges à préserver.

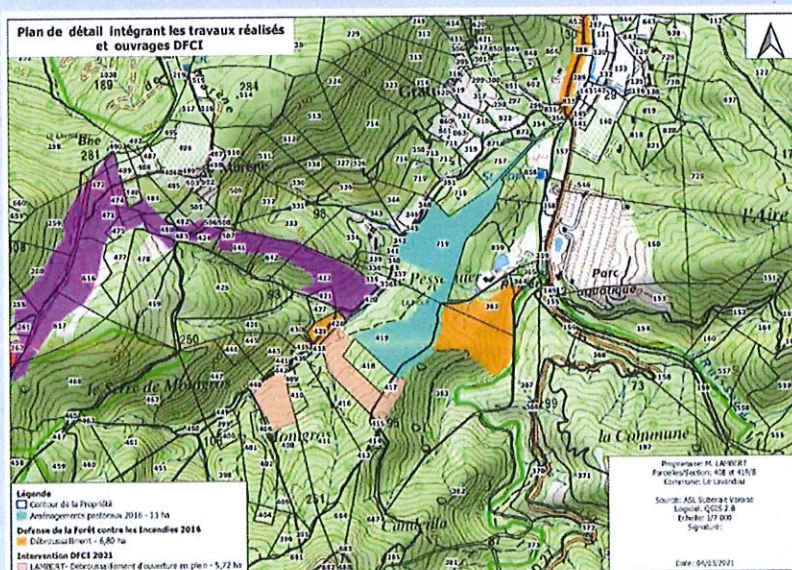


➤ Travaux DFCI : présenté par Gisela

Travaux DFCI et à renfort DFCI- 2 adhérents- 9 ha – 2 communes- 22 676€ HT

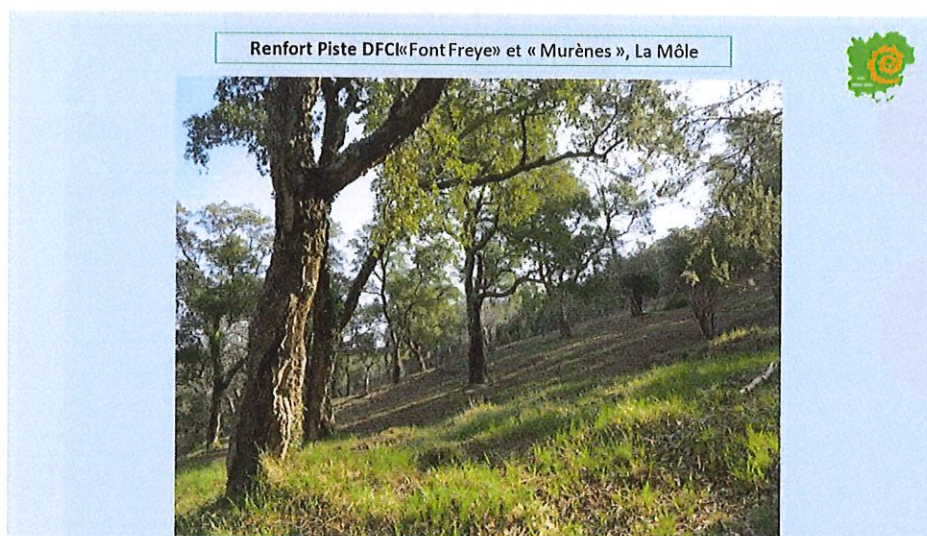


Piste DFCI « FontFreye » et « Murènes », La Môle



Les travaux de renfort DFCI validés au préalable en comités de massifs sont financés par l'Europe et l'Etat dans l'objectif de renforcer les axes stratégiques pour la DFCI.

2 projets ont ainsi été réalisés en 2022, à la Môle et au Lavandou, sur surface totale de 8,64 ha, pour un montant total HT de travaux 22 676€.



Ce type de travaux apporte également une amélioration sylvicole des peuplements.

⇒ Dans un 2^{ème} temps, l'ASL souhaiterait dans le cadre de la réhabilitation de suberaies, mettre en place des levées de liège brûlé pour une remise en production de ces parcelles.



➤ Remise en production des suberaies :



Les travaux d'ouverture peuvent mobiliser 80 à 100 % de financements publics s'ils témoignent d'un véritable enjeu de protection incendie ou d'amélioration de la biodiversité (financements européens associés, DFCI et Natura 2000).

L'ensemble des travaux de remise en production ne sont généralement financés qu'à 40% par les collectivités locales (le Département depuis 2019). C'est pourquoi nous avons mobilisé des financeurs privés, notamment à travers le dispositif de la taxe de compensation au défrichement.

➤ Travaux de plantation :

Depuis 2020, l'ASL a planté chez ses adhérents un total de 10 200 jeunes arbres, dont 7 700 chênes liège. D'autres essences s'y sont ajoutées dans le but de tester leur adaptation à notre territoire, au changement climatique et diversifier les peuplements.

- Chêne Tauzin : il pousse uniquement dans le sud-ouest de l'Europe et Italie. C'est une espèce pionnière qui aime le soleil, les sols acides, secs et sableux.
- Caroubier : essence typiquement méditerranéenne, naturalisée en quelques points du littoral français. Le caroubier est protégé sur l'ensemble du territoire (arrêté du 20 janvier 1982), il est héliophile, thermophile et résistant à la sécheresse.

- Chêne à feuille ronde : espèce endémique d'Afrique du Nord, du sud de l'Espagne et du Portugal, très résistante à la sécheresse.

Plantations - 1,40 ha - 1 adhérent – 20 882 € HT

Plantation de 400 chênes liège
 Provenance du sud du Portugal

10 200 plants depuis 2019, dont 7700 chênes liège

Plan des plantations

Légende

- Cercles de la zone 400 - 77.1107 Ha
- Plantations potentiel - 20.251a

Approuvé par SAS Chêne, Collobrières
 Pouvoirs Publics: F. R. de Collobrières, Collobrières
 Collabore: F. R. de Collobrières, Collobrières
 Source: ASL, Collobrières
 Logiciel: QGIS 3.8
 Échelle: 1:50 000
 Date: 23/04/2022

Tester nouvelles essences :

- Caroubier
- Chêne à feuille rond
- Chêne tauzin

LABEL BAS CARBONE

✓ **Rénovation de châtaigneraies :**

Présenté par Florian Henneau

Programme pluriannuel de 5 ans, financé par la Région à 40% du montant total HT des travaux éligibles. 35 000 € de travaux ont été réalisés sur l'exercice 2022 : des débroussaillages d'ouverture du sous étage, des abattages (arbres concurrents, rejets de souches, etc.), des élagages mixtes et légers d'anciens sujets greffés pour reconstituer un houppier homogène, des sélections des rejets, tailles de formation 3 à 5 ans après les élagages, commande de plants greffés, avec au préalable la récolte de greffons dans le massif par le SPCV, des plantations et quelques ouvertures de pistes...



L'ASL anime ce programme avec le SPCV.

⇒ En 2022 nous avons réalisé 14 chantiers chez 12 propriétaires sur les communes de Collobrières, la Garde-Freinet, les Mayons, Gonfaron, Pignans et Camps la Source.

Le programme démarré en 2020 arrivera à son terme cet été, nous allons déposer un nouveau programme de réhabilitation de châtaigneraies auprès de la Région Sud en 2023.

✓ **Natura 2000 :**

Natura 2000 – 5 adhérents – 12 ha – 5 communes – 34 660 € HT

Chaque année l'ASL dépose de nouveaux contrats, 5 chantiers Natura 2000 ont été réalisés en 2022 : 2 nouveaux contrats, sur 5 ha, et 7 ha de repasse.

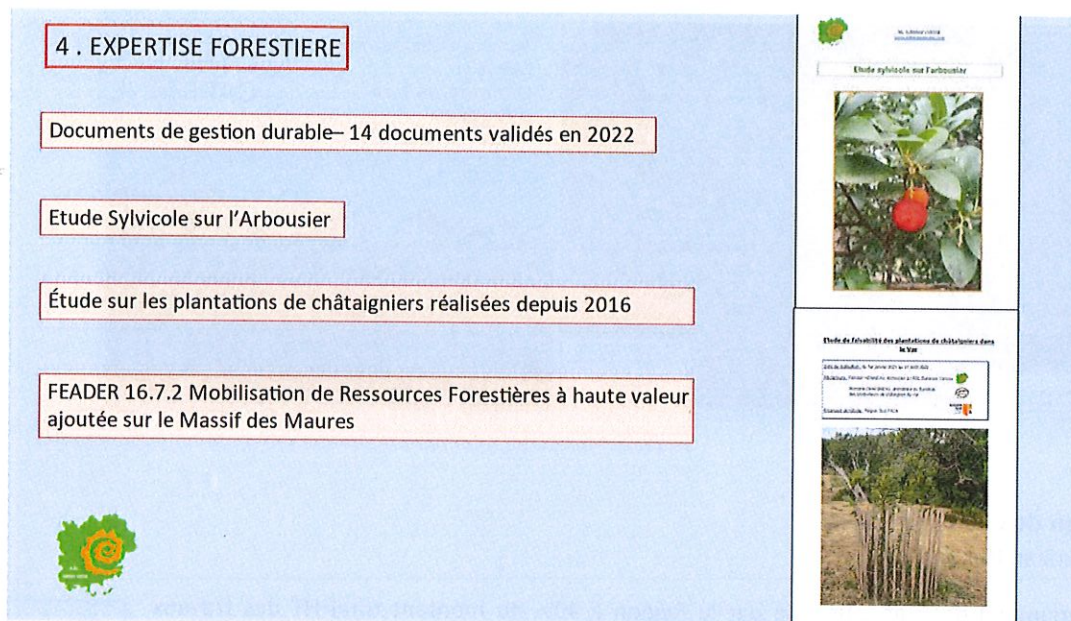
Ces mesures portent le plus souvent sur la réhabilitation de vieux vergers de châtaigniers, la mise en régénération de suberaies, et des travaux d'ouverture de milieux par trouées favorisant l'habitat de la tortue d'Hermann et autres espèces protégées. Ces travaux sont financés à 100 % par l'Europe et Etat, et également la Région pour les châtaigneraies.

Laetitia Ferrer, animatrice Natura 2000 : Le SMMM porte l'animation du document d'objectif du site plaine et massif des Maures, et dans ce cadre accompagne les porteurs de projets Natura 2000, dont l'ASL partenaire de longue date de ces mesures pour le chêne liège et la châtaigneraie.

A noter : sur les châtaigneraies, des réflexions sont menées pour le maintien de corridors écologiques.

Le but de ces contrats est de favoriser le maintien de l'habitat de la tortue d'Hermann et autres d'habitats classés d'intérêt communautaire Natura 2000. Un diagnostic environnemental est réalisé au départ par l'animatrice Natura par 2000 du SMMM, c'est elle qui valide le dépôt des demandes du dispositif de financement Natura 2000 qui lui semblent pertinentes.

2.4. EXPERTISE FORESTIÈRE :



- **Plans simples de gestion** : Sur les 14 PSG (plans simples de gestion) rédigés en 2022 par l'ASL et validés par le CNPF, 8 documents étaient de première génération (830 ha), et 6 étaient des renouvellements (630 ha).

Bruno Giaminardi, Président du CNPF : Un nouveau document cadre le SRGS (**Schéma Régional de Gestion Sylvicole**), guide la rédaction des PSG. Il met l'accent sur :

- La préservation des sols avec des recommandations et règles, en développant notamment les opérations de cloisonnement qui permettent d'exploiter la forêt en préservant le sol du tassement causé par le passage des engins.
- La DFCI : le document permet de déroger à certaines règles sylvicoles si les travaux sont réalisés dans le cadre du PIDAF et d'infrastructures comme les pistes DFCI.
- Les Plantations : Il prévoit un encadrement des projets en forêt privée, compte tenu des nouveaux enjeux. Il faut procéder à des enrichissements sur de petites surfaces avec des mélanges d'essences forestières adaptées au changement climatique et aux attaques parasitaires, respecter un pourcentage de résineux et feuillus. Il faut également dans ce cadre prévoir la possibilité de tester certaines essences issues d'autres pays méditerranéens.
- Natura 2000 : pour éviter les lourdeurs administrative, mise en place « d'annexes vertes », sur certains site Natura 2000 ou autres comme la Sainte Victoire.

Il remercie l'ASL pour le volet suberaies, les gestionnaires et exploitants forestiers, la Coopérative Provence Forêt.

Ce document a été remis au ministère de l'agriculture et celui de l'environnement dans l'objectif d'une gestion durable, d'actions forestières pérennes pour permettre au milieu forestier de se développer.

Ce document sert de base de données aux gestionnaires forestiers dans le cadre des plantations.

Joël Perrin du CNPF : les documents de gestion durable, sont les PSG pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant ou par blocs de 4 ha, ou les CBPS (code des bonnes pratiques sylvicoles) pour de plus petites surfaces. Le renouvellement du SRGS dans le cadre du changement climatique, apporte de nouvelles connaissances, et amène à modifier certaines règles. Compte tenu de ces nouveaux éléments, le CNPF va mettre en place un guide qui sera à la disposition des gestionnaires forestiers et des propriétaires qui réalisent leur PSG, pour leur proposer un nouveau modèle de rédaction des documents de gestion durable.

- L'ASL a rédigé une étude sylvicole portant sur la filière de **valorisation de l'arbousier** au sein du parc naturel régional de la Sainte-Baume conduite par Forêt Modèle de Provence. Les recherches bibliographiques ont toutes abouties à des études menées au Portugal qui ont servi de base de données pour réaliser cette étude, qui sera un outil de gestion pour la production d'arboises.

Nicolas Plazanet : Cette étude a pour visée de valoriser toutes les parties de cette essence, étendue à un itinéraire sylvicole et une réflexion autour de la captation carbone et l'adaptation au changement climatique réalisée par Michel Vennetier de l'INRAE. Les placettes mises en place ayant en partie brûlé, l'étude n'a pas pu vraiment aboutir et s'il n'a pas pu y avoir eu de consensus sur son adaptation au changement climatique, elle aura démontré son grand intérêt dans sa résilience post incendie. Une plantation expérimentale de 1000 arbousiers de différentes variétés devrait être réalisée dans le parc de la Sainte Baume afin de déterminer quelle variété ou sous-variété serait la plus adaptée pour faire face au changement climatique.

- **FEADER 16.7.2 « Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures »** – l'ASL est partenaire avec le SMMM, porteur de projet, l'ONF, le SPCV sur 4 actions : Le liège, la réalisation d'un schéma de desserte, la gestion et valorisation des ressources castanéicoles, et la prospection du pin d'Alep pour le bois d'œuvre.
- **Etude sur les plantations de châtaigniers** : Il s'agit d'une étude de faisabilité réalisée avec le SPCV et commandée par la Région Sud, qui finance le programme de réhabilitation des châtaigniers, pour identifier les facteurs de réussite des plantations et répondre aux problématiques du changement climatique dans l'objectif d'amener une réponse sur l'intérêt et la justification de continuer les plantations sur le massif, identifier les stations où il y a de l'avenir pour cette essence. Ces résultats ont permis d'identifier les facteurs qui ont influencé la réussite de ces plantations (500 plants étudiés).

2.5. EXPERTISE SANITAIRE :

L'ASL est depuis 2015 correspondant observateur pour le Département de Santé des Forêt (DSF), pour surveiller l'état de santé des forêts. En 2022, Gisela et Floriaan ont consacré 45 journées environ à cette surveillance et au suivi des problèmes sanitaires.

La veille sanitaire est permanente pour le chêne liège, le pin maritime et le pin d'Alep.

Un suivi spécifique du *Platypus cylindrus* et notamment l'impact dû à la levée de liège, est également réalisé.

Un suivi du nématode du pin ayant causé une énorme mortalité en Espagne et au Portugal, est également assuré, par un piégeage annuel entre juin et octobre, de l'insecte vecteur (*Monochamus galloprovincialis*).

Le bilan sanitaire 2022 est accessible sur le site de la DRAAF :

https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_83_pour_2022.pdf

2.6. ACTIONS DE PROMOTION :

- Au plan local :
 - Plan de relance de la filière liège avec le SMMM dans un groupe de travail formé par les partenaires : COFOR 83, ONF, FMP et industriels.
 - Une vidéo sur la suberaie varoise a été réalisée dans le cadre de VALEXP – FEADER sur la sensibilisation des propriétaires à l'exploitation de produits. Vous pouvez retrouver cette vidéo sur le site de l'ASL : <https://www.suberaievaroise.com/actu.php>
 - 2 journées de démonstrations de levée de liège ont été réalisées avec les communes forestières du Var et le CNPF toujours dans le cadre de VALEXP, pour communiquer et aider à l'acceptation des levées de liège par les propriétaires.



- Au plan national :
 - Représentation politique aux Assises de la Forêt et du bois,

- Une convention IML-France Bois Forêts, pour la mise en place d'une campagne de communication sur le liège français



- Journée annuelle d'accompagnement des étudiants de 3^{ème} année en Ingénierie Forestière d'Agro Paris Tech, pour échanger sur la suberculture et la castanéiculture.

Claude Audibert souligne l'excellent travail de mise en valeur du chêne liège et de l'arbousier de Forêt Modèle de Provence et passe la parole à M. Philippe Duparchy, son Secrétaire général :

FMP mène avec ses partenaires, dont l'ASL fait partie, un travail d'information pour la reconnaissance de filières. Elle va au contact du public, elle a diffusé 2000 exemplaires de la Gazette du chêne liège remis en main propre par les partenaires de l'association, dont l'ASL.

Georges Franco détaille la part des financements publics, privés perçus par l'ASL et remercie Annie pour la qualité de son travail.

3-1) Rapport financier 2022 :

Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport financier sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2022 »

Bernard Coron, Expert-comptable du cabinet Axiome explique les différents postes du bilan au 31/12/2022

BILAN AU 31/12/2022

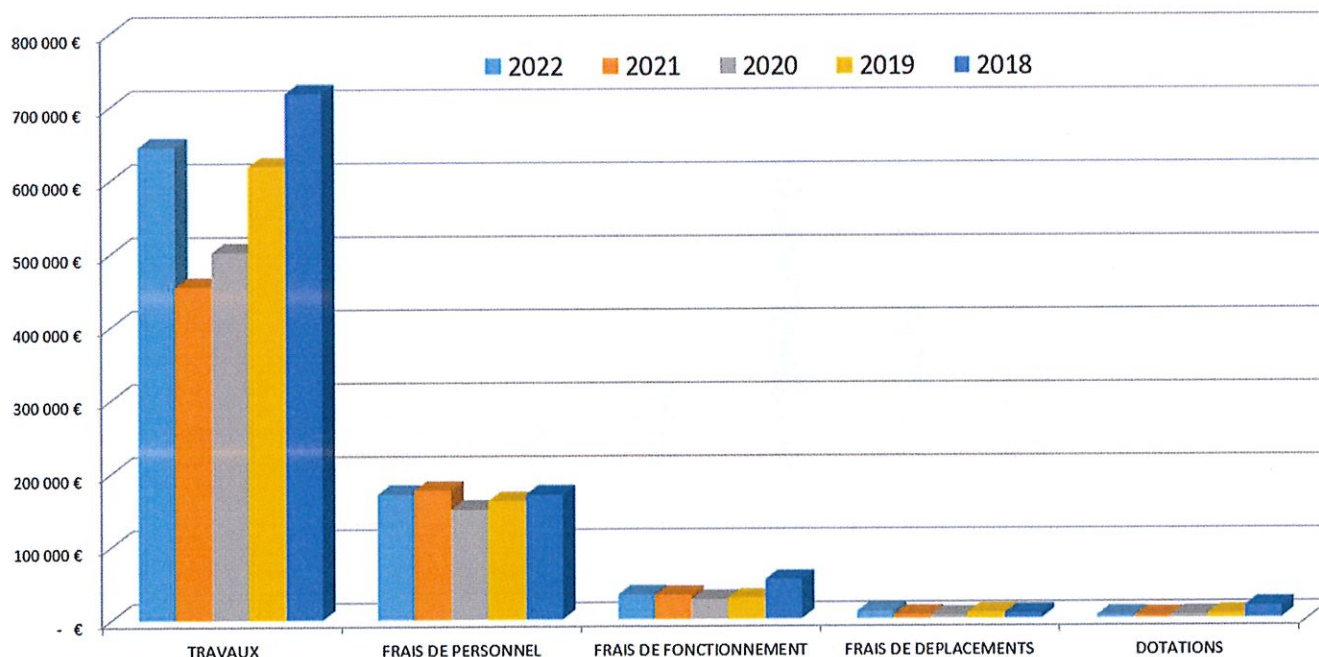
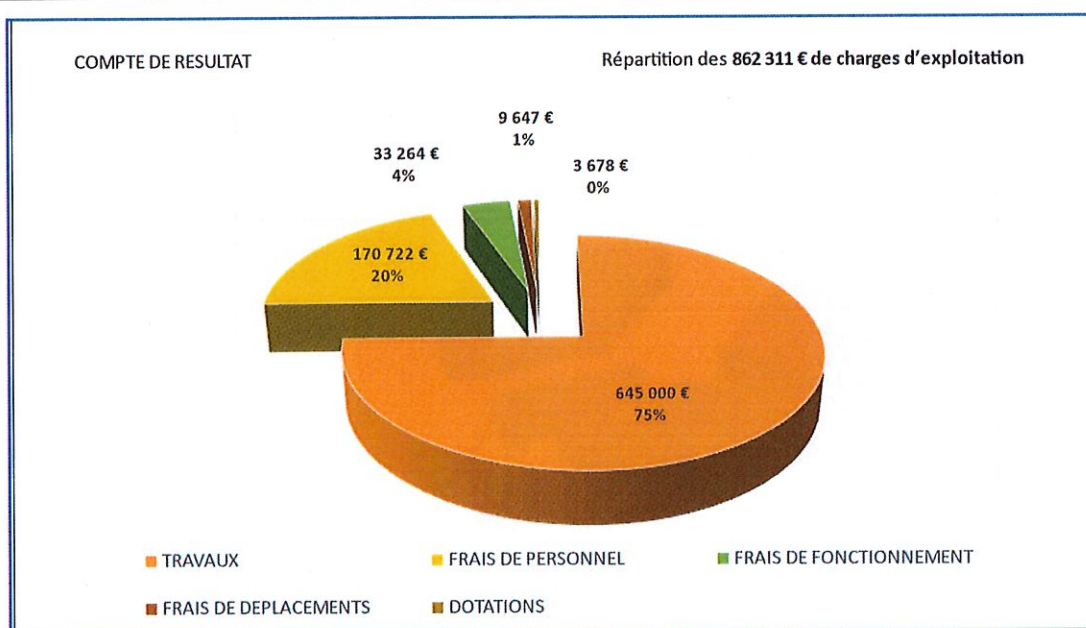
	ACTIF 464 077 €	PASSIF 464 078 €	
IMMOBILISATIONS	25 345 €		
STOCKS	166 €		
CRÉANCES USAGERS	44 551 €	175 339 €	FONDS PROPRES
		752 €	PROV. FONDS DÉDIÉS
AUTRES CRÉANCES	189 220 €	61 577 €	DETTES FINANCIÈRES
		81 549 €	DETTES FOURNISSEURS
TRÉSORERIE	204 795 €	144 861 €	AUTRES DETTES
			FONDS DE ROULEMENT 212 323 €
			BESOIN EN F.R. 7 527 €
			TRÉSORERIE 204 796 €

BILAN ACTIF :

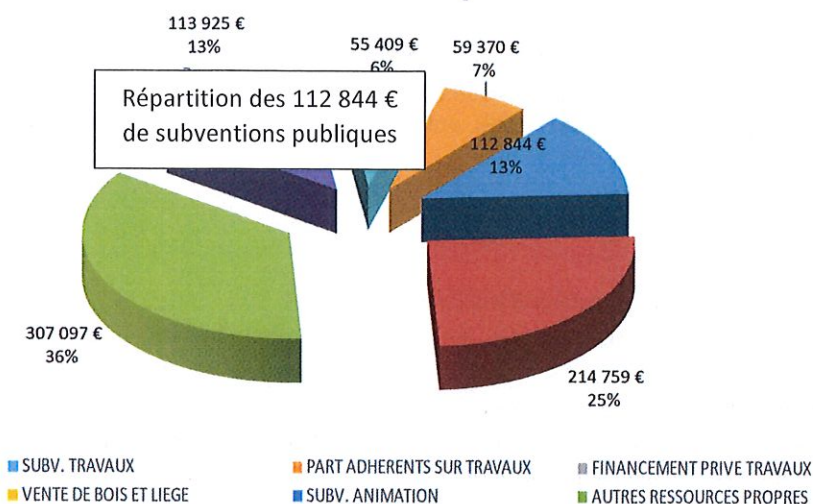
- Les immobilisations sont constituées pour l'essentiel par l'achat des véhicules de l'ASL avec 25 000 € restant à amortir,
- Les créances : les factures de fin d'années adressées début 2023,
- Le poste principal « autres créances » est essentiellement représenté par les subventions attribuées à l'ASL pour son fonctionnement et pour financer les travaux chez les propriétaires et qui ne sont pas encaissées au 31/12/22. Une partie a été reçue en 2023 mais il reste 90 000 € restant à percevoir à ce jour. L'ASL doit financer avec ses fonds propres, une année de subvention.
- La trésorerie : son montant est quasiment identique à celui de 2021.

BILAN PASSIF :

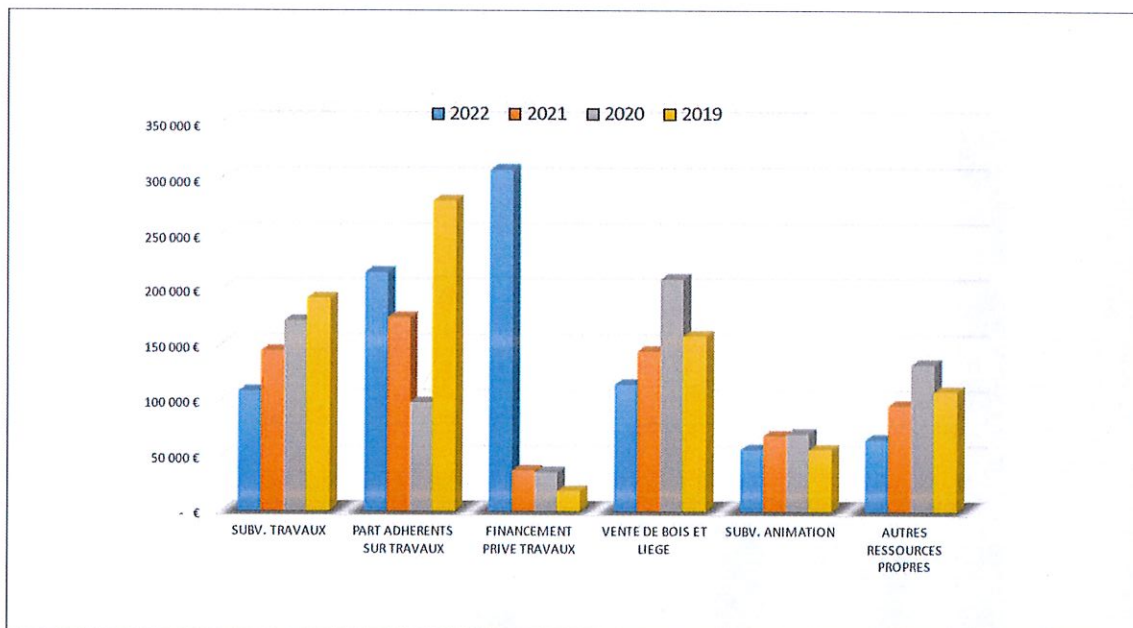
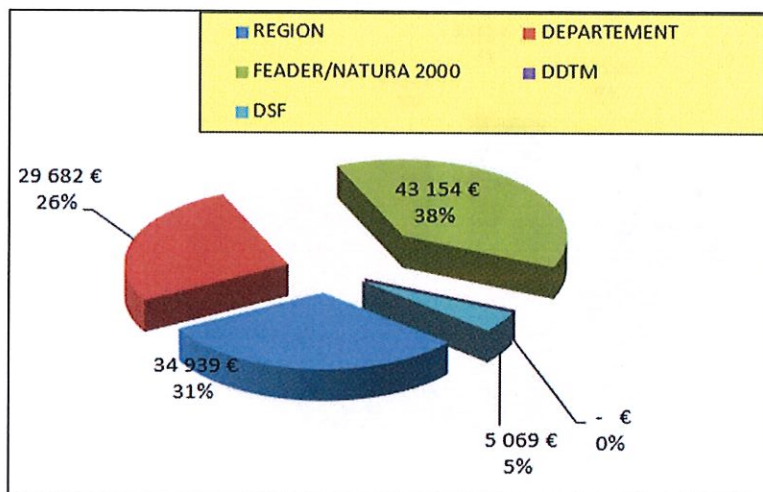
- Les fonds propres : 175 339 €, soit la quasi-totalité du montant des subventions à recevoir,
- Les dettes financières : lors de la période COVID, l'ASL a souscrit un PGE, en cours de remboursement, ainsi qu'un emprunt pour l'achat d'un véhicule en 2022,
- Dettes fournisseurs : ce sont les factures des fournisseurs reçues en fin d'année,
- Autres dettes : les dettes fiscales et sociales, la TVA, et les avances des adhérents d'environ 62 000 € sur les travaux ou laissées sur leur compte adhérent souvent suite à des ventes de produits forestiers.



Les grandes variations sont liées à l'actualité, en 2022 les travaux ont surtout été réalisés sur terrains incendiés.



Les variations des subventions :
 Les subventions sur travaux ont été plus faibles en 2022, les financements privés sont très importants, le principal étant le fonds Respir géré par l'ONF.
 Le poste de vente de bois et de liège très variable et a été plus faible en 2022,
 Les subventions animations sont stables, les autres prestations que l'ASL réalisent chaque année sont en légère baisse également. Il s'agit entre autres des prestations de DSF



⇒ La présentation des comptes ne soulevant pas de question, Bernard Coron annonce le résultat de l'exercice 2022 qui est positif de 2 483 € (contre un résultat négatif de 14 919 € en 2021)

3-2) Rapport de la Commissaire aux comptes – exercice 2022 :

Présenté par Caroline Oundjian

L'intégralité du rapport de la Commissaire aux comptes est consultable sur le site de l'ASL <http://www.suberaievaroise.com/> dans la rubrique « Documentation – Bilan de l'exercice 2022 »

Pour remplir sa mission (confiée par l'ASL lors de son assemblée générale du 4 mai 2018 pour 6 exercices, et qui finira en 2024 à l'issue de l'exercice 2023), Mme Oundjian a réalisé des travaux d'audit des comptes clos le 31/12/22.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 30 Mars 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Mme Oundjian dont la mission consiste également à veiller à la bonne utilisation des fonds perçus par l'association félicite l'équipe dynamique de l'ASL pour la clarté des activités annuelles exposées de manière détaillée en assemblée générale et confirme que les fonds qui tardent à arriver complexifient l'activité de l'ASL.

Le Président Claude Audibert remercie chaleureusement Bernard Coron et Caroline Oundjian et soumet l'ensemble des rapports présentés aux votes des adhérents.

Le rapport moral et le rapport d'activités 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Les rapports financiers sont votés à l'unanimité.

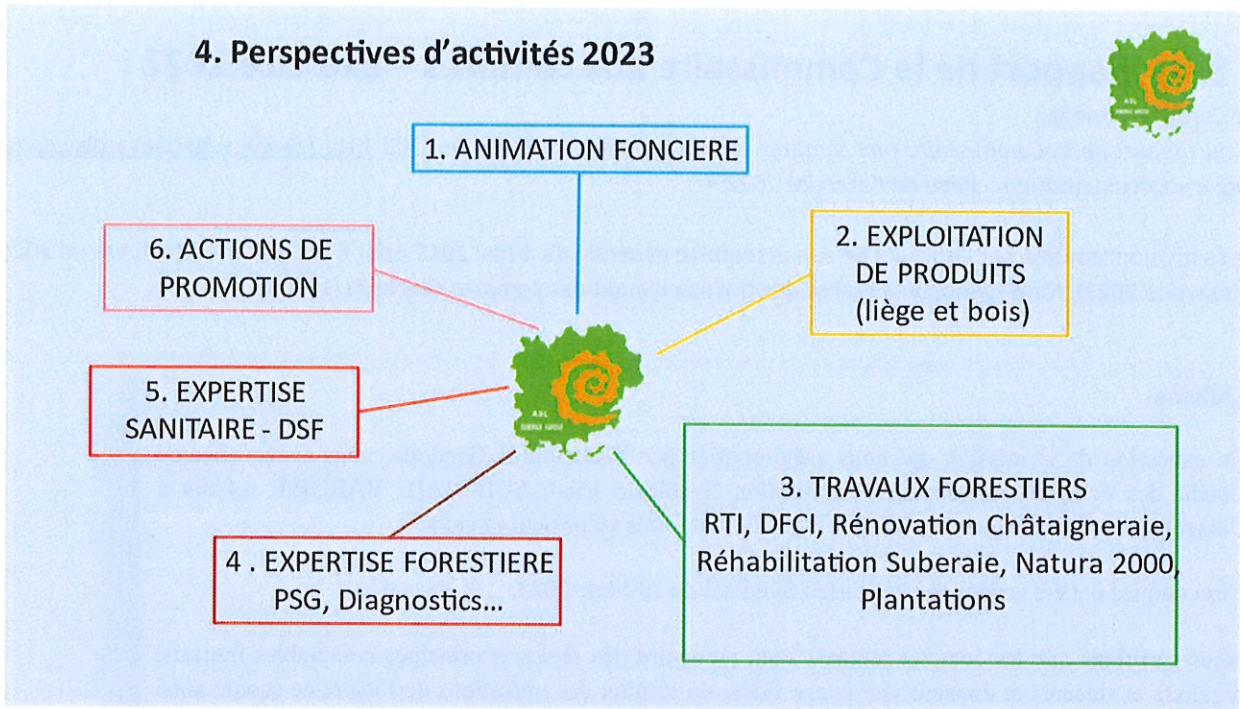
L'affectation du résultat en report à nouveau est votée à l'unanimité.

Il est donné quitus au Conseil Syndical pour l'exercice 2022 à l'unanimité

4) Perspectives d'activités 2023

Présenté par Gisela

4. Perspectives d'activités 2023



4.1 Animation foncière :

Elles sont principalement représentées par les actions à mener par des journées de terrain et des échanges avec les propriétaires, principalement pour les travaux RTI sur les zones charnières – « à **entretenir à long terme pour pérenniser leur efficacité** » G. Franco - (financés par le fonds Respir et à part égale par la Région Sud et le Département), pour la prospection bois et liège, renfort DFCI, Travaux Natura 2000, les plantations de chêne liège, réhabilitation de vergers de châtaigniers et de suberaie.

4.2 Exploitation de produit :

La saison de liège 2023 s'annonce délicate en raison du climat de sécheresse (les Catalans ont choisi de ne pas lever de liège en 2023), le tonnage devrait être similaire à celui de 2022. L'ASL travaille également pour l'exploitation du bois.

4.3 Expertise forestière :

4. EXPERTISE FORESTIERE

Interreg
Mediterranean

Projet MED Chêne Liège
Feuille de route

Les points sur lesquels on souhaite travailler pour développer une stratégie de spécialisation intelligente de la filière liège en zone méditerranéenne :

- Les menaces du changement climatique : augmentation du stress hydrique, du risque incendie, des ravageurs et maladies et la perte de biodiversité
- Un modèle économique à repenser
- Le manque de main d'œuvre, un enjeu clé pour la filière

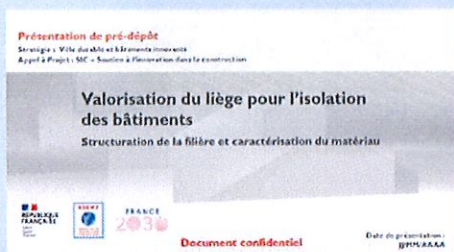
Logos at the bottom: RÉGION SUD, ASL, CONSORCI FORESTAL DE CATALUNYA, INSTITUTO SUPERIOR D AGRONOMIA, DIAM BOUCHAGE, Forêt Modèle de Provence

4. EXPERTISE FORESTIERE

Groupe de travail- liège isolation



APPEL A PROJET ADEME – Valorisation du liège broyé vrac dans l'isolation



Partenaires et porteurs du projet:

IML – Chef de file
ASL Suberaie Varoise
CSTB
Agglolux-CBL

Budget – 444 100€

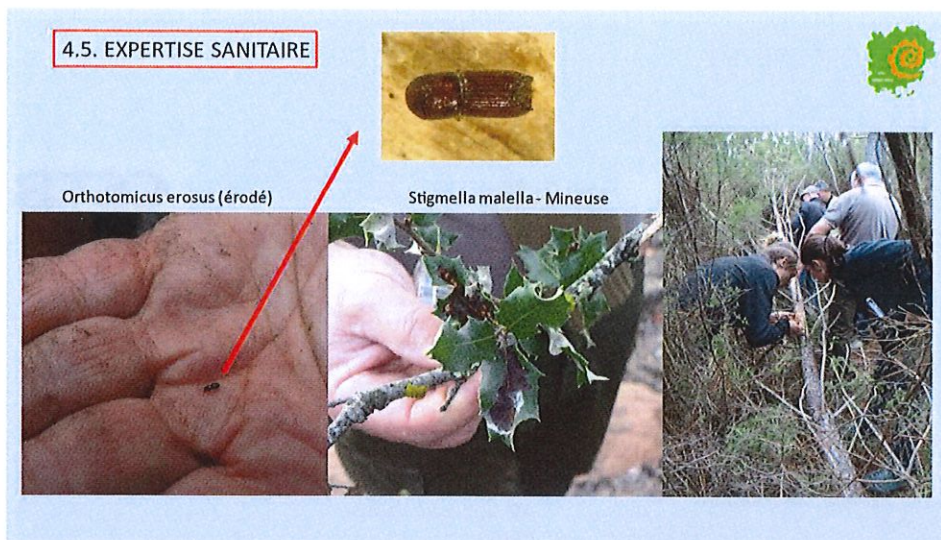
- ✓ L'ASL a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, pour soutenir l'innovation dans la construction par l'aide au développement des matériaux bois, biosourcés et géo-sourcés, dont liège. Un dossier a été déposé en mars 2023 par un groupe de travail animé par l'IML (Chef de file), pour caractériser le liège, étape indispensable pour qu'il puisse être utilisé dans le bâtiment et bénéficier d'aides financières. Les partenaires et porteurs de ce projet sont : l'IML, l'ASL, le CSTB et Agglolux-CBL. La réponse de pré validation est attendue fin mai, celle de son financement fin juin 2023.
- ✓ Groupe de travail animé par le SMMM pour trouver des solutions pour relancer la filière liège.
- ✓ INTERREG Med, il s'agit d'un projet scientifique européen incluant tous les pays du bassin méditerranéen, dont l'objectif est de faire face aux menaces du changement climatique. Le dossier sera déposé au 2ème semestre 2024, la Région Sud est porteuse de projet. Les partenaires français sont Diam et FMP, et principalement les catalans et portugais pour représenter les pays méditerranéens. L'objectif du projet est de capitaliser les études existantes afin créer un modèle spécifique au chêne liège, c'est-à-dire un code de bonnes pratiques spécifiques innovantes, bénéfiques à la survie du chêne liège face aux nouvelles menaces associées au changement climatique. Les actions majeures à mener :
 - Définir un modèle de gestion innovant spécifique au chêne liège, visant favoriser/améliorer sa capacité de réponse et d'adaptation aux nouvelles menaces associées au changement climatique,
 - Adapter le modèle de compensation carbone Espagnole au Chêne liège,
 - Communication et sensibilisation des propriétaires forestiers détenteur de la ressource et du public, sur l'importance de gérer cet habitat d'intérêt communautaire,
 - Réfléchir aux solutions à trouver pour pallier le manque de main d'œuvre et trouver des équipements de récolte pour la rendre plus facile et plus attractive, tout en préservant l'intégrité de l'arbre.

Conclusion : Il faut gérer la forêt, surtout la suberaie qu'il faut entretenir. L'avoir abandonnée il y a une quarantaine d'année l'a rendue fragile face aux risques actuels (incendies, stress hydrique, ravageurs et maladies), un travail important est à mener auprès des propriétaires forestiers pour tenter de renouveler, réactiver et faire ainsi perdurer ce patrimoine.

4.5 Expertise sanitaire :

Beaucoup d'insectes ravageurs arrivent après les incendies sur les bois brûlés qu'il faudra rapidement éliminer pour préserver les peuplements épargnés à proximité.

L'ASL poursuit en 2023 son travail de Correspondant Observateur pour le DSF (Département Santé des Forêts).



4.6 Autres projets pour 2023 : présenté par Floriaan Henneau

- ✓ L'Agro sylviculture : l'objectif de l'agro sylviculture est de trouver une nouvelle valorisation de nos forêts méditerranéennes, que ce soit pour viser un débouché économique complémentaire aux productions purement forestières, ou pour apporter des opportunités de gestions alternatives auprès des propriétaires. Plusieurs essences font l'objet d'une attention particulière pour leur production fruitière et leur adaptation aux conditions méditerranéennes actuelles et à venir :
 - Le Pistachier vrai, pour la valorisation de son fruit : suite au travail de FMP, 1000 plants ont été distribués dont une partie aux adhérents de l'ASL. L'ASL a organisé en 2022 et 2023 des journées d'initiation à sa culture avec Pepistach, producteurs de plants et experts de cette essence menant un travail de développement d'une filière locale pour la pistache verte émondée utilisée en pâtisserie.
 - L'Arbousier naturellement présent sur notre territoire, il a fait l'objet d'une recherche au niveau des itinéraires sylvicoles pour favoriser la production des fruits. L'étude a été réalisée par l'ASL à la demande de FMP. En 2023 auront lieu les premières expérimentations de mise en pratique notamment à travers les interventions de restaurations de terrains incendiés en 2021.
 - Le Caroubier fait partie des nouvelles essences sur lesquelles l'ASL souhaite travailler en 2023 en définissant plus précisément les stations favorables à son implantation et en identifiant les variétés adaptées à notre territoire à l'image du travail mené sur le pistachier en 2022.

L'ensemble de ces sujets pourront s'inscrire dans le cadre d'un projet européen le Feader 16.7.1 « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel »

- ✓ Retenir l'eau en forêt : cette question fait partie des principaux sujets que l'ASL souhaite développer en 2023. Face à la faible quantité de pluie prévisionnelle, la question du stockage de l'eau devient cruciale en forêt notamment. Les sols s'avèrent être le principal réservoir en eau en milieu forestier :
 - Retenues collinaires, retenir l'eau récoltée lors de fortes précipitations pour qu'elle s'infilte dans les sols, des modèles forestiers mériteraient d'être définis et expérimentés.
 - D'autres pistes doivent être suivies comme les bessières ou « Keylines » sur courbes de niveau et les itinéraires sylvicoles.

Philippe Bregliano de la Coopérative France Forêt attire notre attention sur la problématique de l'entretien à mener pour éviter avec le temps, le comblement par les sédiments des retenues collinaires, et questionne sur la pertinence de plantations sans couvert arboré.

RETENIR L'EAU EN FORET

Retenues collinaires :

- Aspects réglementaires : ✓
- Définition des « modèles forestiers »

Bessières « Keylines »

Créer une retenue pour faire face au changement climatique:

Salles municipales des Muthas, Collobrières, 31 janvier 2020
Monsieur EUGÈLE, Chargé de mission gestion quantitative, CA 24

5) BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES	PREVI 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	PRODUITS	PREVI 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
ACHATS pour animation	3 550	7 079	7 860	VENTES	201 600 ↑	127 465	144 055
ACHATS de produits forestiers	88 500 ↑	52 424	65 434	PRESTATION DE SERVICE & PSG	57 220 ↑	36 693	84 384
TRAVAUX	460 421 ↓	592 055	383 588	Financement Département PSG		5 497	
SERVICES EXTERIEURS	12 982	11 506	12 835	AUTOFINANCEMENT TRAVAUX ADHERENTS	112 427 ↓	200 823	167 668
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES	17 000,00	19 581,00	14 491	TOTAL FINANCEMENT TRAVAUX	310 909	409 375	178 611
Déplacements	5 700	1 290	5 591	Europe	39 394	43 154	69 711
Téléphone & Poste	2 700	2 091	2 434	Région	89 192	34 939	56 664
SALAIRES et traitement	122 630 ↓	128 954	130 361	Département	78 342	24 185	19 495
COTE SOCIALES	45 373	41 461	45 806	Fond de dotation Autre (compensation défrichement,...)	86 187	290 574	
Autres charges	620	755	9 363	TOTAL SUBVENTIONS d'animation	66 187	60 478	58 500
Amortissements	6 800	5 116	3 146	Région	25 000	27 000	31 000
Total	766 277	862 312	680 911	Département	15 500	15 500	15 500
				DRAAF	8 000	4 000	8 000
				Feeder	9 987	7 320	
				Autre	7 700	6 658	4 000
				COTISATIONS	16 393 ↓	19 791	19 520
				Autres produits	1 541	3 282	13 255
				Total	766 277	863 404	665 992
				BALANCE	0	1 092	-14 919,39

Gisela présente le budget prévisionnel que le Président soumet au vote de l'Assemblée

Les perspectives d'activités sont votées à l'unanimité

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité

Une météo défavorable obligeant à annuler la visite de terrain de l'après-midi sur le thème de « la régénération après incendie et les travaux de restauration », Floriaan informe l'assemblée qu'une adhérente de l'ASL impactée par l'incendie en 2021 expose ses œuvres sur ce thème à la Garde-Freinet, chapelle Saint-Jean.

Gisela propose de visionner la vidéo sur le thème de la SUBERAIE VAROISE, « la magie du liège ».

A l'issue de ces présentations et des discussions avec les participants, le Président remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt la rencontre à 12H30.

Fait à le Luc, le 15 juin 2023

Le Président,
Claude Audibert

